

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces tenue le mardi 14 octobre 2014 à la salle municipale à compter de 19h.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Louise Lafrance	Conseillère
	Éric Paiement	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Gaétan Brunet	Conseiller
Sont absents :	Serge Piché	Conseiller
	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Flamand.

Sont également présents monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit comme secrétaire de cette séance ainsi que madame Nathalie Labelle, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Assistance : 3 personnes

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5442

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 19h.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5443

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5444

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tels que déposés, les procès-verbaux suivants:

- Séance ordinaire du 8 septembre 2014
- Séance extraordinaire du 22 septembre 2014
- Séance extraordinaire du 2 octobre 2014 ajournée
- Séance d'ajournement du 6 octobre 2014.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 19h02 et se termine à 19h08.

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5445

RÉGULARISER LES TITRES DE PROPRIÉTÉS

VENTE POUR TAXES 1992 ET 1994

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de régulariser les titres de propriété pour les lots rachetés par la municipalité lors de la vente pour taxes de 1992 et de 1994, et d'autoriser le maire Pierre Flamand et le directeur général Jean Bernier ou la directrice générale adjointe Nathalie Labelle à signer tous les documents légaux nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5446

RECONDUCTION 2014 DES ENTENTES INTERMUNICIPALES SUR LES ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale entre la Municipalité de Ferme-Neuve et les municipalités du secteur de la Lièvre visant l'exploitation et le financement du centre sportif Ben-Leduc, lequel est reconnu comme activités et équipements supra-locaux;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Laurier et les municipalités du secteur de la Lièvre visant une participation financière à l'exploitation du centre culturel et récréatif de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT QUE lesdites ententes sont échues depuis le 31 décembre 2012 et qu'elles prévoyaient une année additionnelle en cas de non-renouvellement à cette même date;

CONSIDÉRANT la volonté des parties aux ententes de poursuivre les discussions en 2014 en vue de leur renouvellement, et pour ne pas pénaliser les citoyens non résidants lors des inscriptions ou participation à des activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De reconduire lesdites ententes portant sur l'exploitation et le financement des équipements et activités reconnus comme supra-locaux, et ce, jusqu'au 31 décembre 2014.
- De faire parvenir à la Municipalité de Ferme-Neuve et à la Ville de Mont-Laurier une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5447

RELAIS POUR LA VIE – MRC ANTOINE-LABELLE – ÉDITION 2015

ATTENDU QUE Mme Maude Thirion, agente de développement à la Société canadienne du cancer – région Laurentides, demande à nouveau la collaboration de notre municipalité pour l'édition 2015 du Relais pour la vie – MRC Antoine-Labelle qui se déroulera le vendredi 5 juin 2015;

ATTENDU QUE le comité organisateur du Relais pour la vie aimerait encore une fois utiliser le terrain des loisirs du secteur Lac-des-Écorces, ses infrastructures et ses ressources matérielles et humaines pour toute la durée de l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'accéder à cette demande en autorisant la tenue de l'édition 2015 du Relais pour la vie – MRC Antoine-Labelle sur le terrain des loisirs du secteur Lac-des-Écorces;
- De permettre l'utilisation de nos infrastructures et de nos ressources matérielles et humaines pour toute la durée de l'évènement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5448

RECONSTRUCTION DU 133, RUE ST-JOSEPH

ATTENDU QUE le 24 septembre dernier, un incendie majeur détruisait complètement le bâtiment du 133, rue St-Joseph où était localisé, entre autre, le Centre de services Val-Barrette de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides;

ATTENDU QUE la Municipalité procèdera à la reconstruction dudit bâtiment aussitôt que cela lui sera permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides de la reconstruction du bâtiment tel que le prévoit l'article 18.2.2 *Reconstruction de l'Édifice* du contrat de bail intervenu le 23 mai 2014 entre la Municipalité et ladite Caisse Desjardins.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5449

RÉSULTATS – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE D'HUILE À CHAUFFAGE

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation auprès de trois entreprises pour la fourniture d'environ 9 500 litres d'huile à chauffage pour l'année 2014-2015;

ATTENDU les résultats suivants :

INVITATIONS	Avant taxes et profit	Profit	Total avant taxes	TPS	TVQ	Total du litre	Nbre de litres estimés	Total
Coopérative fédérée	0.828	0.025	0.853	0.043	0.085	0.9810	9500	9 319.50 \$
Location LA Pelletier	0.828	0.091	0.919	0.0469	0.0917	1.0567	9500	10 038.65 \$
Produits pétroliers des Draveurs	0.828	0.040	0.868	0.043	0.087	0.9980	9500	9 481.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de fourniture d'huile à chauffage pour l'année 2014-2015 à la Coopérative fédérée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5450

FÉLICITATIONS AU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE VAL-BARRETTE

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal transmette aux organisateurs et aux membres du Club de l'Âge d'Or de Val-Barrette leurs sincères félicitations pour l'ouverture d'esprit et de collaboration qu'ils ont fait preuve envers le Cercle de fermières de Val-Barrette suite à l'incendie du bâtiment de la Caisse Desjardins Val-Barrette survenu le 24 septembre dernier. Le Club de l'Âge d'Or a en effet accepté de prêter gracieusement leur salle au Cercle de fermières afin qu'il puisse continuer d'offrir des activités à leurs membres.

Félicitations aux organisateurs et aux membres du Club de l'Âge d'Or de Val-Barrette !

Le Conseil municipal souhaite grandement voir se reproduire à Lac-des-Écorces d'autres ententes de collaboration entre les organismes de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5451

CALENDRIER 2015 – SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- que le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2015 soit adopté tel que présenté ci-dessous;
- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

CALENDRIER 2015 des séances ordinaires du Conseil municipal à compter de 19h					
Lundi	12	Janvier	Lundi	13	Juillet
Lundi	9	Février	Lundi	10	Août
Lundi	9	Mars	Lundi	14	Septembre
Lundi	13	Avril	Mardi	13	Octobre
Lundi	11	Mai	Lundi	9	Novembre
Lundi	8	Juin	Lundi	14	Décembre

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5452

LÉGION ROYALE CANADIENNE - LE JOUR DU SOUVENIR

ATTENDU QUE la Légion Royale Canadienne Filiale 116 Mont-Laurier organise la cérémonie du Jour du Souvenir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser l'achat d'une couronne de fleurs au montant de soixante-quinze dollars (75\$) pour cet événement tel que budgété. G.L. 02-701-90-970-01;

- D'informer la Légion Royale Canadienne que la Municipalité de Lac-des-Écorces sera représentée par le conseiller Normand Bernier lors du soulèvement du Jour du Souvenir à Mont-Laurier le 11 novembre prochain à compter de 14h.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5453

DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE POUR LES PRÉPARATIONS AUX SACREMENTS

ATTENDU QUE mesdames Diane Guénette et Henriette Despaties Lachaine, agentes de pastorale et catéchèse pour les paroisses de Notre-Dame-de-la-rive et du Bon Pasteur, demande à la municipalité la possibilité d'utiliser notre salle communautaire du Chalet des patineurs gracieusement afin qu'elles puissent dispenser aux jeunes de notre communauté les préparations aux sacrements;

ATTENDU QUE les rencontres se tiendraient trois lundis par mois, excluant le premier lundi du mois, et possiblement un mardi sur deux, de 18h à 20h30, d'octobre à juin et ce, sur une période de deux ans à compter de cet automne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer par cette résolution Mesdames Guénette et Despaties Lachaine que le Conseil municipal n'acquiescera pas à cette demande considérant que celle-ci est trop contraignante vu le nombre élevé de rencontres préétablies.

Selon le Conseil municipal, ces rencontres devraient plutôt se tenir dans la salle du sous-sol de l'église ou dans le local au-dessus de la bibliothèque du secteur Lac-des-Écorces comme il se faisait auparavant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5454

RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – FORMULAIRES DSI-2003

ATTENDU la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QU' à cet effet, la MRC a procédé à l'octroi d'un contrat à la firme PSM Gestion de risques SENC pour ladite révision;

ATTENDU QUE la firme doit avoir accès à différents documents du ministère de la Sécurité publique et, notamment, aux formulaires DSI-2003 produits par notre service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-des-Écorces autorise Simon Lagacé, Patrick Leduc et Martin Cossette de la firme PSM Gestion de risques SENC à accéder aux DSI-2003 du ministère de la Sécurité publique produits par le Service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika. Cette autorisation est valide pour la prochaine année suivant l'adoption de la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5455

DEMANDE DE LIBÉRATION POUR FORMATION « INSTRUCTEUR II »

- ATTENDU QUE monsieur Dominic Tremblay, technicien en prévention pour le Service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika, a déposé auprès du Conseil municipal de Lac-des-Écorces une demande de libération pour formation « Instructeur II »;
- ATTENDU QUE cette formation d'une durée de 45 heures se déroulera les 29 et 30 septembre, les 6 et 7 octobre ainsi que les 3 et 4 novembre 2014 au Collège Montmorency de Laval;
- ATTENDU QUE cette formation lui sera utile dans ses fonctions au sein du Service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika, tant au niveau de la formation des nouveaux pompiers que des pratiques mensuelles du service;
- ATTENDU QUE Monsieur Tremblay offre, en contrepartie, d'assumer les frais d'inscription en plus des frais de déplacement, de logement et de repas qui s'y rattachent;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accéder à la demande de libération de monsieur Dominic Tremblay afin qu'il puisse suivre la formation « Instructeur II » d'une durée de 45 heures offerte par le Collège Montmorency de Laval et d'en informer, par le fait même, les directrices des municipalités de Kiamika et de Chute-St-Philippe.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5456

RÉPARATION DU CAMION CITERNE

- ATTENDU QUE la municipalité de Lac-du-Cerf a décidé de se retirer de l'entente du Service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika (SSIRK) à compter du 31 décembre 2014;
- ATTENDU QU' en juillet 2014, la municipalité de Lac-du-Cerf a demandé aux municipalités de Kiamika et de Lac-des-Écorces d'assurer le service de protection contre l'incendie (gestion, opérations et prévention) sur tout son territoire à compter du 1^{er} janvier 2015;
- ATTENDU QU' afin de se conformer au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de Lac-du-Cerf, il est nécessaire que Kiamika et Lac-des-Écorces aient à leur disponibilité un camion-citerne (transporteur d'eau) en bon état et répondant aux normes ULC;
- ATTENDU QUE des réparations et des modifications doivent être apportées au transporteur d'eau afin que celui-ci soit conforme aux normes ULC;
- ATTENDU QUE lesdits travaux à apporter sont évalués à sept mille dollars (7 000\$), payable à parts égales entre Kiamika et Lac-des-Écorces;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder aux travaux de réparations et de modifications du camion-citerne et d'autoriser des déboursés pouvant aller jusqu'à trois mille cinq cents dollars (3 500\$).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5457

ABANDON DU PROJET « STATIONNEMENT INCITATIF »

ATTENDU les nombreuses exigences, les coûts et le grand nombre d'intervenants reliés à la mise en place d'un stationnement incitatif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer la MRC d'Antoine-Labelle que les Municipalités de Lac-des-Écorces et de Chute-St-Philippe abandonnent leur projet de stationnement incitatif considérant les nombreuses exigences, les coûts et le grand nombre d'intervenants ayant droit au chapitre dans la réalisation de ce projet mineur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5458

ACHAT D'UN CHASSE-NEIGE POUR LE CAMION FORD F250

ATTENDU QUE la municipalité désire équiper le nouveau camion Ford F250 d'un chasse-neige pour effectuer le déneigement de ses stationnements;

ATTENDU QUE le surintendant des travaux publics a obtenu quatre soumissions, toutes taxes incluses, pour l'achat et l'installation d'un chasse-neige, soit :

Remorque M & M Modèle Boss Trip Edge 8' Super Duty	7 128.45 \$
Les Machineries Saint-Jovite inc. Modèle Fisher 8' 6" HD	8 655.91 \$
Usinage A. St-Jean inc. Modèle Western 8' 6" Pro Séries 2	7 680.33 \$
Usinage A. St-Jean inc. Modèle Fisher 8' 6" HD	8 766.84 \$

ATTENDU QUE suite à quelques vérifications, le choix s'est arrêté sur le chasse-neige de modèle Fisher 8' 6" HD;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat dudit chasse-neige auprès de l'entreprise Lauriermontoise Usinage A. St-Jean inc. considérant le peu de différence sur le prix.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5459

LOT 3 314 042 - DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR LA VENTE D'UNE PARTIE DE LOT

ATTENDU QUE François Lachaine, Georgette Lachaine, Cécile Lachaine, Daniel Lachaine, Louise Lachaine et René Lachaine sont tous propriétaires du lot 3 314 042;

ATTENDU QUE lesdits propriétaires désirent obtenir de la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une autorisation permettant :

- Le lotissement, d'abord par une opération cadastrale en territoire rénové (OCTR), afin de faire attribuer un numéro de lot distinct à la partie du lot 3 314 042, cadastre du Québec, d'une superficie de 3 378.9 m², dans le but de permettre la signature et la publication d'un acte de vente;

- Le lotissement en aliénant cette dite partie du lot 3 314 042, cadastre du Québec, d'une superficie de 3 378.9 m², puisque les propriétaires conservent des parties contiguës à celle qui sera aliénée;
- L'aliénation par les propriétaires, soit François Lachaine, Georgette Lachaine, Cécile Lachaine, Daniel Lachaine, Louise Lachaine et René Lachaine, en faveur des demandeurs, soit André Prud'Homme, Suzanne Côté, Denis Prud'Homme et Maryse Prud'Homme, au moyen d'un acte de vente, de la partie du lot 3 314 042, cadastre du Québec, d'une superficie de 3 378.9 m²;
- L'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour les fins de l'aménagement d'un chemin, afin de permettre aux demandeurs d'avoir un accès à leur propriété, soit le lot 3 314 043, cadastre du Québec, pour que celui-ci ne soit plus enclavé, et ce à partir du chemin des Quatre-Fourches, soit le lot 3 314 965, cadastre du Québec, en passant sur la partie du lot 3 314 042, cadastre du Québec, qu'ils désirent acquérir.

ATTENDU QUE la municipalité appuie fortement ladite demande, compte-tenu que l'acquisition d'une partie du lot 3 314 042 par André Prud'Homme, Suzanne Côté, Denis Prud'Homme et Maryse Prud'Homme permettrait de régulariser la situation de leur lot 3 314 043 n'ayant pas de frontage sur le chemin public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de Lac-des-Écorces recommande à la CPTAQ d'accéder à la demande de François Lachaine, Georgette Lachaine, Cécile Lachaine, Daniel Lachaine, Louise Lachaine et René Lachaine en autorisant la vente d'une partie du lot 3 314 042, soit une superficie de 3 378.9 m², à André Prud'Homme, Suzanne Côté, Denis Prud'Homme et Maryse Prud'Homme.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5460

POUR DÉPÔT – EN QUOI CONSISTE LE SERVICE D'URBANISME ?

ATTENDU QUE les employés du service d'urbanisme ont préparé un document, en vue d'être présenté au Conseil municipal, relatant quelques statistiques et expliquant en quoi consiste exactement leur travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt ledit document *En quoi consiste le service d'urbanisme ?*

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5461

MANDAT À LA MRC POUR REFONDRE LES RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU QUE la dernière refonte de nos règlements d'urbanisme remonte à juillet 2012;

ATTENDU QUE depuis la dernière refonte, huit (8) nouvelles modifications à nos règlements ont été effectuées par les règlements 167-2013, 168-2013, 169-2013, 174-2013, 175-2013, 180-2014, 181-2014 et 182-2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la MRC d'Antoine-

Labelle de procéder à une nouvelle refonte de nos règlements d'urbanisme afin d'y inclure les modifications apportées par les huit règlements mentionnés ci-dessus, ainsi que les autres modifications qui pourraient s'ajouter entre temps.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5462

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR LES BANDES DE PATINOIRES

- ATTENDU QUE la construction du Dôme a été financée à 50% à même une subvention du gouvernement fédéral allouée au Comité des Loisirs de Lac-des-Écorces;
- ATTENDU QUE l'achat et l'installation des bandes de patinoires, représentant une dépense de 76 383 \$, ne faisaient pas partie du projet initial et n'étaient pas subventionnés par ladite subvention;
- ATTENDU QUE le financement des dépenses relatives aux bandes de patinoires demeure en attente de commandites et d'autres subventions à venir;
- ATTENDU QU' à des fins comptables, les bandes de patinoires ont été payées à même le compte bancaire du Comité des Loisirs de Lac-des-Écorces suite à un prêt d'argent par la Municipalité;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler le compte à recevoir du Comité des Loisirs de Lac-des-Écorces en affectant ladite dépense de 76 383\$ relative aux bandes de patinoire au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5463

FESTIVAL COUNTRY RANCH EL-BEN
DEMANDE L'INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE

- ATTENDU QUE les membres du comité du Festival Country Ranch El-Ben demande à la municipalité d'installer un lampadaire vis-à-vis le 783, route 311 Nord, lieu où se déroulent les activités du Festival, afin d'accroître la sécurité de tous;
- ATTENDU QUE la municipalité priorise généralement l'installation de lampadaires aux intersections de chemins;
- ATTENDU QUE le Festival dure trois jours et que les activités équestres se déroulent habituellement à la clarté du jour, et considérant qu'aucun spectacle, autres qu'équestres, et feux d'artifices ne peuvent y être tenus dans cette zone;
- ATTENDU QUE l'organisme pourrait lui-même procéder à l'installation d'un lampadaire pour obtenir plus de clarté;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité informe le comité du Festival Country Ranch El-Ben, par la présente résolution, qu'elle ne procédera pas à l'installation d'un lampadaire tel que demandé considérant les arguments énumérés ci-dessus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5464

AUTORISATION DE PAIEMENTS DE DÉPENSES

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les salaires du mois de septembre 2014 pour un montant brut de 80 336.28\$ ainsi que les dépenses du mois de septembre 2014 pour un montant de 188 098.76\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5465

RÉAMÉNAGEMENTS BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les réaménagements budgétaires au montant de 9 200\$ tels que proposés par la directrice des services financiers en date du 14 octobre 2014.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5466

TRAPPAGE CHEMIN DU BARRAGE

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater monsieur Denis Desrochers d'aller trapper les castors sur le chemin du Barrage considérant que ledit chemin est présentement inondé dû aux barrages de castors.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h38 et se termine à 19h47.

RÉSOLUTION NO : 2014-10-5467

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée. Il est 19h48.

ADOPTÉE

Pierre Flamand, maire

Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier